

VIE ASSOCIATIVE

Rémiz pendulines

DOSSIER

Loi d'urgence agricole

NATURE ET SOCIÉTÉ

Le rôle de la CDCFS



© Théophile Tusseau

Appel à illustrateurs et photographes

Afin d'enrichir la photothèque de la LPO Anjou, nous recherchons des illustrations et des photographies d'espèces ou d'espaces naturels !

Ces illustrations et photographies sont susceptibles d'être utilisées dans le *LPO Infos Anjou* mais aussi sur nos autres supports de communication (réseaux sociaux, site web, documents imprimés...).

Nous créditons toujours les auteurs de l'œuvre. Tous les styles sont les bienvenus, alors à vos crayons et appareils photos !

Si vous souhaitez nous envoyer vos chefs-d'œuvre, n'hésitez pas : adressez-les à Oks, notre chargé de communication (oks.amisse@lpo.fr) !

Martinet noir - Sarah Desdoit / Balbuzard pêcheur - François Moreau / Chauves-souris - François Cudennec



SOMMAIRE

P4

Vie associative

- Service civique volontaire
- Groupe Jeunes
- Magazine *LPO Infos Anjou*
- Les coléoptères font salle comble
- Deux rémiz à Trélazé

P7

Action

- Réserves naturelles régionales
- La LPO Anjou mobilise les municipalités
- La Bat'Patrouille
- Médiation faune sauvage
- Crête de l'Angibourgère

P10

Dossier

- Loi d'urgence agricole

P12

Faune-Flore

- L'oiseau du mois : l'Alouette lulu
- Observations de l'été

P15

Nature & société

- ESOD, le rôle de la CDCFS
- Aérodrome de Saumur
- Condamnation de SNCF Réseau

P14

Refuges

- Les ambassadeurs de Refuges
- Petits jardins et plantes fleuries

Édition 2026



Calendrier LPO Anjou 2027

Comme chaque année depuis 16 ans, la LPO Anjou fait appel à toutes et tous pour la réalisation du calendrier dont les bénéfices permettront de soutenir des actions pour la faune sauvage.

Cette année, le thème proposé est : **Autour de l'arbre**

Il faut voir ce thème comme très large : oiseaux, mammifères, reptiles, insectes, amphibiens, mais aussi milieux boisés et flore de notre département. Nous avons hâte de découvrir vos talents de photographes, votre créativité et votre sensibilité. Montrez-nous l'arbre sous toutes ses coutures.

Attention, le nombre de photos est limité à 10 par photographe !

Merci de respecter les contraintes techniques afin que vos clichés soient adaptés à l'exigence d'une impression de qualité : photos en haute résolution et fichiers natifs (.jpeg).

Voir cahier des charges sur : <https://lpo-anjou.org/calendrier>

Date limite d'envoi des fichiers : le **5 octobre 2026**, uniquement à l'adresse suivante : contact.calendrier@lpo-anjou.org

Un jury se réunira ensuite pour le choix des photos.

Les photos seront données sans compensation et seront jointes à la photothèque de la LPO Anjou. À chaque utilisation, la mention du crédit photo précisera le nom de l'auteur du cliché.

L'achat des calendriers sera possible sur le site LPO Anjou à partir de début novembre. Le top départ sera donné dans la *Lettre d'Info*, ainsi que les modalités de réservation.



Éditorial

Été de sidération

Un été 2026 à l'image de ceux des prochaines années : un été de canicules, de sécheresse extrême, d'incendies de forêt. Ces effets du réchauffement climatique, tous prévisibles, seulement plus intenses et plus rapides qu'attendus, s'accompagnent d'un cortège de conséquences sociales, écologiques, économiques : surmortalité, récoltes perdues, hécatombe de la faune sauvage... Déjà mal en point, la biodiversité sortira laminée de cet été : la totalité des dommages ne pourra être évaluée que d'ici quelque temps, mais certains sont déjà bien connus (très forte mortalité des jeunes busards et martinets par exemple).

Évoquer cette situation s'impose donc, pour poser deux problèmes de fond.

Tout d'abord, cette crise contraindra-t-elle nos gouvernants à sortir du déni et à mettre en place les indispensables politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique — ces dernières ne devant pas faire l'impasse sur leurs risques éventuels pour la biodiversité ?

Tout indique que, dans l'immédiat, la réponse sera négative. Le registre de nombre de prises de position, à droite et à l'extrême droite de l'échiquier politique, montre bien que le risque que rien ne change reste majeur :

- Illusions : « c'est une année exceptionnelle et il suffit d'attendre le retour à la normale » ; « le problème de l'eau se réglera en stockant l'eau excédentaire en hiver » ;
- mensonges et mauvaise foi : « les responsables, ce sont les écologistes et les associations de protection de la nature, opposés au débroussaillage ou à la climatisation » ;
- programmes indigents ou inexistants : la climatisation comme unique réponse.

Les dispositions sur l'eau et les pesticides de la loi d'urgence agricole, votée entre deux canicules, montrent aussi cette irresponsabilité assumée d'un bloc « central » asso-

cié à l'union des droites. Changement de politique et prise en compte de l'intérêt général ne sont pas à l'ordre du jour. Et que dire de la seule réponse donnée par le gouvernement, (en sept images sur Instagram), sous forme de conseils pour lutter contre l'éco-anxiété ? À lire, pour mesurer le degré d'indécence atteint.

Ensuite, quels seront les effets de cette crise, à terme, sur la société et les citoyens ?

Pourquoi ces catastrophes ne déclenchent-elles pas de sursaut écologique ? C'est la problématique posée dans une tribune parue dans le journal *Le Monde*¹, où le piège qui nous attend est décrit : « c'est souvent l'extrême droite qui parvient le mieux à saisir la colère née de ces événements et la retourner à son avantage, contre les élites, les écologistes, contre tout sauf les causes réelles du problème ». Tribune qui se termine ainsi : « C'est dans les mois qui suivent une catastrophe, alors que tout pousse à l'oubli plutôt qu'à l'action, que se joue la bataille ».

Voici donc le programme pour les mois à venir : continuer à agir, chacun à son niveau, et à tous les niveaux possibles, comme l'ont fait tout l'été, LPO France et LPO Anjou. Par exemple, en tentant d'obtenir un recul de la date d'ouverture de la chasse au gibier d'eau et en se heurtant à l'inertie du ministère. Ce numéro du *LPO Infos Anjou* illustre la diversité des types d'action possible. Il met aussi l'accent sur un domaine moins visible de l'action de la LPO Anjou : rencontre avec les élus, présence dans des commissions, instances diverses...

Pour la présidente,
Pierre Narbonne
Secrétaire adjoint de la LPO Anjou.

¹ « Nous devons apporter des réponses politiques aux événements climatiques », Théodore Tallent, 30/07/2026.

NOUVEAU DANS L'ÉQUIPE

Service civique volontaire

Matthieu Merceron



Après avoir découvert la LPO l'été dernier en tant que bénévole, c'est avec beaucoup de joie que je m'engage cette année en tant que service civique ! Je vais appuyer les missions des salariés chiroptérologues, notamment le SOS chauves-souris, et

je serai aussi investi sur toutes les actions mobilisant les bénévoles, comme les comptages ou les prospections, où j'espère vous retrouver (la Bat Patrouille recrute toujours !). Il me tient à cœur de partager mes connaissances sur les chauves-souris, et je souhaite être disponible le plus possible pour accompagner les nouveaux/nouvelles bénévoles, ainsi que pour rencontrer le grand public lors d'animations et d'événements.

N'ayant pas suivi d'études dans le domaine de la protection de la nature, je suis très heureux de cette occasion de rejoindre l'équipe de la LPO Anjou pour cette année, et espère apprendre beaucoup de choses au contact de mes collègues !

VOTRE MAGAZINE LPO INFOS ANJOU



Adhérent de la LPO, vous habitez en Maine-et-Loire et recevez donc le journal version papier de l'association. Nous espérons que vous apprécierez son contenu et sa lecture « privilégiée », qui complètent les informations numériques.

Vous pouvez tous proposer des articles sur un sujet qui vous tient à cœur et l'envoyer sur l'adresse :

contact.lia@lpo.fr

Une équipe de rédaction lira, corrigera au besoin, validera la publication, la classera dans les différentes rubriques.

Bernadette Wälchli a longtemps assuré la coordination du journal : calendrier, lancement, relations avec les imprimeurs, etc. Elle est vivement remerciée pour ce travail exigeant.

Pour ce numéro 145, deux nouvelles coordinatrices, Philippa Benoît-Lecerf et Mélanie Defforge, reprennent la suite.

GROUPE JEUNES

Nouvelle équipe

Bonjour à toutes et à tous ! Avec Ève-Marie Batina-Moutet et Denis Boulestreau, nous avons récemment repris la coordination du Groupe Jeunes de la LPO Anjou, et je me suis dit qu'une présentation s'imposait. Pour commencer par nous, nous sommes trois jeunes naturalistes sensibilisés très tôt à la protection de l'environnement, ayant déjà participé à de nombreuses actions bénévoles avec la LPO. Nous avons à cœur d'animer ce groupe destiné aux jeunes amoureux de nature souhaitant s'engager pour mieux la connaître et la préserver, de 18 à 35 ans (si si, on est encore jeunes à 35 ans !).

Nous organisons régulièrement des sorties entre membres, à la décou-

Le groupe de rédaction se compose de Philippa et Mélanie, Catherine Rey, Claude Bretaudeau, Alain Fossé, Oks Amisse, chargé de communication, qui fait le lien avec l'équipe salariée, gère la photothèque, met en ligne la version numérique (voir QR code en dernière page). Dans l'équipe, fidèle depuis longtemps, Frédérique Groleau, graphiste professionnelle, mais aussi adhérente : elle sait toujours s'adapter pour valoriser texte et photos, ainsi que les messages de l'association. La présidente, Reine Dupas, est directrice de la rédaction. Une mention toute particulière à Alain Fossé, relecteur hors pair et investi dans les parutions du *LPO Infos Anjou* depuis... toujours ! Il rédige également la synthèse trimestrielle des données ornithologiques tirées de notre base de données **faune-paysdelaloire.org**.

À la livraison des exemplaires du *LPO Infos Anjou*, au local de l'association, une autre équipe s'active pour la mise sous pli (environ 1200 envois). Hélène Martin, à l'accueil, se charge de l'organisation de cette dernière étape.

N'hésitez pas à nous remonter vos remarques, votre sentiment, vos suggestions à propos de ce journal qui se veut un lien entre tous les adhérents LPO Anjou.

Claude Bretaudeau Ménard
contact.lia@lpo.fr



Retrouvez en dernière page un sondage pour recueillir votre avis sur le LPO Infos Anjou.

verte de notre département, de ses écosystèmes et de ses espèces, et ce une fois par mois. Fin juillet, nous avons par exemple longé la Loire des Ponts-de-Cé à Saint-Clément-des-Levées, à la recherche des limicoles ayant déjà entamé leur migration vers leurs quartiers d'hiver. Nous avons eu la chance de trouver trois jeunes Barges à queue noire dès le premier point prospecté ! Étaient aussi au rendez-vous des Chevaliers culblancs, sylvains et une Cigogne noire qui nous a fait le plaisir de nous suivre le long de la matinée. Nous ne nous limitons pas aux oiseaux, avec au compteur cette année des sorties botanique, Chiroptères et entomo. Tous les mois également, nous nous réunissons pour échanger autour de l'actualité naturaliste, partager des photos ou faire des présentations de nos taxons de prédilection, avec pour idée là aussi de faire circuler les

connaissances dans un lieu où chacun et chacune est le/la bienvenue. C'est aussi l'endroit pour participer à divers projets et s'investir dans le fonctionnement du groupe: diverses actions militantes sont en préparation !

N'hésitez donc pas à nous rejoindre en envoyant un mail à :

groupejeunes.anjou@lpo.fr

pour que nous vous invitions sur le serveur Discord.

Matthieu Merceron



Les coléoptères font salle comble

«Le sujet ne va pas attirer les foules!». C'est la réflexion qu'avait faite Alain Campo-Paysaa, bénévole à la LPO Saumur, lorsque, pour les animations 2026, le thème des coléoptères a été choisi d'«Observer dans les hautes herbes», visant à sensibiliser les habitants et les enfants des écoles de la commune de Saint-Hilaire - Saint-Florent. Alain se charge chaque année de la conférence dans les caves Bouvet Ladubay, partenaire du projet avec la Mairie et la LPO.

L'homme n'est cependant pas à s'arrêter à ce genre de considérations. Que ce soient 10 ou 100 personnes potentiellement présentes, il s'attelle toujours avec sérieux à la préparation de son exposé. Il puise dans ses connaissances scientifiques (il n'a pas oublié grand-chose l'ancien professeur de sciences naturelles), les complète si besoin en se procurant des livres spécialisés et se plonge dans ses multiples archives photographiques. La rigueur et l'exhaustivité sont ses impératifs. Peu importe l'auditoire en face de lui, débutant ou expérimenté, il cherche à élaborer un propos et un PowerPoint du meilleur niveau. C'est sa façon de se montrer respectueux de ceux qui vont venir l'écouter et de réaliser une transmission la plus précise possible.

Ne pensez pas pour autant que sa parole est austère, Alain sait agrémenter son intervention d'histoires vécues ou de petites vidéos humoristiques.

Un tel travail préparatoire exige du temps, vous vous en doutez bien et il le prend, même si pour ce faire il lui faut

chambouler ses activités familiales pour terminer au jour J.

Je ne sais pas si Alain est stressé lorsqu'il prend le micro pour s'adresser au public. Mais il aurait pu l'être le 28 avril à 18h30 lorsqu'il a commencé à décrire la morphologie des coléoptères. Il y avait 90 personnes dans la salle! Les gens ne s'y trompent pas, les interventions d'Alain sont de qualité. Les commentaires allaient bon train après la conférence au cours du verre de pétillant offert comme chaque année par la maison Bouvet pour clore la soirée : «On apprend beaucoup»; «C'était un bon moment de convivialité»; «C'est parfois un peu compliqué pour moi, mais on s'enrichit»; «Je ne regarde plus de la même façon les plantes et les insectes depuis que je viens aux conférences»...

«Les coléoptères font salle comble»... hum ! Ce titre était-il le bon ? «La réputation d'un conférencier, bénévole actif de la LPO, fait salle comble» aurait été plus long mais assurément plus pertinent.

Alors, à l'année prochaine ! On vous attend tout aussi nombreux dans les caves Bouvet Ladubay. Le thème n'est pas encore défini, mais sachez-le, s'il accepte, l'orateur est déjà trouvé.

Philippe Siriot



Deux Rémiz à Trélazé, créatrices de lien social

Le cantonnement hivernal inattendu de deux Rémiz pendulines (un couple ?) pendant 52 jours minimum sur la commune a engendré une certaine effervescence autour du bassin d'orage près de la propriété de la Grillère.



Creusé il y a six ans pour canaliser les eaux pluviales du terrain calcaire, il vise à épargner tout désagrément aux nouvelles constructions qui interrogent toutefois en termes de densification.

Cet événement ornithologique (une première sur la commune) a immédiatement attiré les nombreux passionnés solidement équipés de jumelles et longues-vues. Une centaine d'observateurs ont ainsi découvert pour la plupart le site ! C'est un premier cercle d'échanges habituel dès lors que l'espèce annoncée est peu fréquente ou attractive.

La petitesse du bassin de rétention a facilité leur repérage régulier même si la patience était requise pour scruter les massettes pionnières du bassin. Toutefois, comme le souligne très justement Jean-Pierre, l'observation est plus aisée qu'au marais de Guérande ! Ces massettes sont nourricières pour diverses espèces habituellement observées sur le site (Bruant des roseaux, Tarier pâtre, Pouillot véloce, Rougegorge familier, Mésange bleue notamment). Le site élargi en limite de campagne comptabilise environ 85 espèces dont quelques découvertes marquantes comme la Gorgebleue à miroir en 2019 ou le couple d'Élanions blancs plus récemment observé durant l'hiver

2025. L'intensité des observations a parfois perturbé la tranquillité des Bécassines des marais et sourdes, historiquement présentes en hiver mais perturbation somme toute à relativiser. Inévitablement, les habitants des deux alignements de maisons longeant le bassin se sont interrogés sur la surfréquentation du site durant sept à huit semaines. C'est un deuxième cercle d'échanges où l'information relayée et partagée avec quelques photos apporte un éclairage sur l'originalité de l'espèce. Positionné sur le trottoir ou sur la plate-forme, le suivi journalier a suscité de nombreuses questions émanant des passants tous âges confondus. Comme tout regroupement inhabituel ou présence assidue, la curiosité légitime favorise les contacts.

Paroles d'habitants du quartier

« Mais que regardez-vous avec vos jumelles ? »

« Vous êtes de la LPO ? »

« Je vais faire une aquarelle de Rémiz, une mésange que je ne connaissais pas ! »



« Respect de la nature, que Dieu vous bénisse ! »

« Il y a deux oiseaux rares et non un seul, précise une habitante avertie ! »

« Quelle merveille devant chez nous ! »

« Ici, c'est le paradis... grâce aux grenouilles... peu de moustiques ! »

« Vous filmez nos maisons ? »

« On nous a dit qu'elle ressemblait à Batman ! »

« Le nid remarquable, on pourra le voir bientôt sur le site au printemps ? »

« Nos haies sont taillées trop rases, les oiseaux ne viennent plus ! »

Toutes ces questions ou remarques et beaucoup d'autres, ont permis globalement un dialogue compréhensif et bienveillant qui suscitera peut-être des envies d'en savoir plus et permettra de porter un regard plus pointu sur l'environnement à découvrir et à protéger.

En troisième cercle d'échanges, cet événement fut aussi l'occasion de consolider les liens avec les services techniques de la commune. Lors du recueil de données pour constituer l'Atlas de la biodiversité communale sur trois ans, le partenariat tout naturel avec les agents avait permis d'optimiser les découvertes de la faune. Nul doute que le site fera l'objet d'une surveillance particulière, notamment sur la progression des saules domageable pour ces plantes pionnières que sont les Massettes à larges feuilles *Typha latifolia*.

La découverte d'un site devenu urbain reste aussi à pérenniser en protégeant notamment l'accès pour préserver ce décor « naturel ». Réactif, le service technique a dès le printemps installé côté est des barrières bloquant les véhicules. On peut également souligner les échanges avec les techniciens de la station d'épura-

Dans nos roselières

*Une petite surprise
En ce doux hiver
Un couple de Rémiz
Dans nos roselières*

*Venues se nourrir
De graines de massettes
Avant de repartir
À des milliers de kilomètres*

*C'était à Trélazé
En ce doux hiver
Arrivés masquées
Dans nos roselières*

*Aux Rémiz Pendulines
Suspendus nous avons été
Comme le nid à la branche
Si joliment construit*

*Sur la terre angevine
En douceur envolées
Vers vos terres d'origine
Vous êtes lors retournées*

Sylvie Montégu

tion des eaux usées intervenant lors de la maintenance hebdomadaire. S'alimentant très souvent tout près de la station, les Rémiz semblaient indifférentes à leurs interventions et aux bruits mécaniques réguliers de la machinerie.

Enfin, des adhérents du club photo de la commune ont eux aussi investi le site pour tenter de réaliser un cliché canon (ou Nikon?) des équilibristes de tige.

À l'automne prochain, la vigilance sera nécessaire pour s'assurer d'une nouvelle apparition de l'espèce en scrutant dès fin octobre/début novembre selon les indications connues de leurs mouvements postnuptiaux. En ornithologie, tout est possible...

Merci Sylvie Montégu pour le poème et Martine Saulnier pour l'aquarelle suggérant la conclusion : « Dans le regard de l'oiseau, on devine qu'il voit en vous le porteur d'une belle rencontre. »

Robert Hersant

Réserves naturelles régionales (RNR)

50 ans de protection de la nature

En 2026, la LPO célèbre les 50 ans de la loi du 10 juillet 1976, qui marque un tournant majeur pour la protection de la nature en France. Ce texte fondamental a permis de poser les bases d'un droit moderne de l'environnement : protection des espèces, création des réserves naturelles, obligation d'études d'impact, reconnaissance du rôle des associations...

Cinquante ans plus tard, ses effets positifs sont visibles partout sur notre territoire : des espèces sauvées de l'extinction, des espaces préservés, des actions concrètes menées chaque jour par des actrices et acteurs engagés. Pour cette occasion, une série de vidéos a été publiée sur les réseaux sociaux de la LPO (Facebook, Instagram) pour mettre en avant des espèces protégées grâce à cette loi, mais aussi des espaces naturels. En Anjou, la réserve naturelle régionale des coteaux du Pont-Barré a eu droit à son coup de projecteur avec une vidéo illustrée par Angèle Hérault, conservatrice de la réserve, v. bit.ly/vid-pb. L'occasion de rappeler que non seulement le site est protégé, mais qu'il abrite aussi nombre d'espèces protégées (végétales et animales !).

En 2026, célébrons cette loi et continuons de nous battre ensemble pour que la nature soit protégée.

Oks Amisse

La LPO Anjou mobilise les municipalités

À la suite des élections municipales qui se sont déroulées en mars, beaucoup de municipalités ont changé. Pour la LPO Anjou, cela signifie de nouvelles occasions de partenariats : sensibilisation, accompagnement... Pour engager les nouveaux élus à nos côtés, nous avons proposé des rencontres à toutes les communes dont la municipalité a changé. Un membre du CA et un membre de l'équipe salariée seront présents à chaque rencontre, dans le but d'apporter un éclairage à la fois politique et technique sur nos actions.

La présidente et la directrice de l'association ont d'ores et déjà rencontré Philippe Bolo, maire d'Avrillé. Des rencontres sont également prévues avec la municipalité d'Erdre-en-Anjou, la responsable du pôle territorial de Belle-Beille à Angers, la municipalité d'Écouflant, mais aussi avec l'Association des maires de France (AMF) pour envisager des pistes de travail en commun.

Élodie Agu

23 juillet 2026

Une mobilisation de la Bat'Patrouille



Enquête à Brion sur la disparition d'une colonie de chauves-souris.

Une colonie de plus de 550 Grands Murins femelles s'établissait chaque printemps dans le clocher de l'église pour mettre bas et élever les petits. Des mesures de surveillance et de protection avaient été mises en place. Puis cette colonie a migré dans le toit de l'école. Mais, depuis 3 ans elle déserte ponctuellement ou partiellement l'école lors des vagues de chaleur. Aujourd'hui, ce site n'abrite plus qu'une vingtaine d'individus.

Qu'est devenue cette colonie ?

A-t-elle trouvé un environnement sûr ? S'est-elle morcelée ? Et comment protéger une colonie disparue ?

Tous les habitants d'un milieu propice (toit non rénové avec des ouvertures, vieilles dépendances...) ont été contactés (directement ou par un prospectus dans la boîte aux lettres). L'accueil était parfois réticent mais le plus souvent sympathique.

Nous avons été invités à visiter des combles, des granges et même des châteaux. Nous avons découvert de beaux endroits... et aussi quelques chiros : Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Pipistrelle.

Après le pique-nique dans le petit parc du village, nous partons au château de la Mothaye. Le propriétaire nous a assurés que le toit de son château abritait des chauves-souris et il nous a invités à les voir en sortie de gîte au coucher du soleil. Nous n'avons plus qu'à nous poster devant les lucarnes et attendre... Elles doivent sortir du bord de la lucarne. Nous avons contacté 2 Noctules et compté 6 Pipistrelles et 95 Sérotines communes.

Le bilan de la journée est positif avec cette découverte d'une colonie de Sérotines mais aussi avec les contacts de propriétaires pour des recherches ultérieures.

Mais toujours pas de nouvelle de la colonie de Grands Murins ! Les recherches vont se poursuivre.

Vous avez l'âme d'un enquêteur ? Venez rejoindre la Bat'Patrouille !

Nouvelle organisation

Médiation faune sauvage

Pour la saison 2026, Krystie, chargée de médiation nouvellement recrutée et moi-même, Éloïse, en service civique en médiation faune sauvage, avons rejoint Hélène, chargée d'accueil et de vie associative, afin de renforcer la médiation faune sauvage. Jusqu'alors Hélène assurait en parallèle de ses missions la gestion des nombreux appels concernant les animaux sauvages en détresse.



Cette nouvelle organisation nous permet de faire évoluer la médiation afin de mieux orienter les personnes confrontées à un animal sauvage en détresse et de faciliter sa prise en charge.

Désormais, lorsqu'une personne appelle la LPO Anjou pour un animal en détresse, un serveur vocal l'oriente vers notre site internet. Elle y trouve un questionnaire interactif permettant, selon l'espèce et la situation, d'identifier si l'animal est réellement en détresse et de connaître les premiers gestes à adopter : oisillon tombé du nid, mammifère trouvé en difficulté, animal blessé, etc. Lorsque l'animal ne nécessite pas de prise en charge, les conseils permettent d'agir au mieux sans intervenir inutilement.

Si une prise en charge est nécessaire, une carte du réseau des centres de soins habilités à accueillir et soigner la faune sauvage permet de trouver les coordonnées du centre adapté. Le département ne disposant pas de centre de soins généraliste, les distances peuvent toutefois être importantes.

Pour les situations nécessitant une prise en charge, un formulaire en ligne permet ensuite de nous transmettre les informations essentielles sur l'animal, les circonstances de sa découverte et des photographies. Nous pouvons ainsi évaluer les situations, les traiter selon leur degré d'urgence et coordonner si nécessaire la prise en charge avec nos cliniques vétérinaires partenaires et notre réseau de bénévoles rapatrieurs.

Ces derniers jouent un rôle essentiel dans l'acheminement des animaux vers les centres de soins. Certains



peuvent effectuer des trajets allant jusqu'à 200 km et nous organisons régulièrement des relais afin de faciliter leur transport.

Nous sommes actuellement à la recherche de nouveaux bénévoles rapatrieurs afin de renforcer ce réseau sur l'ensemble du département !

En résumé : face à un animal sauvage en détresse, rendez-vous sur notre site internet. Le questionnaire vous permettra d'identifier la situation et de connaître les premiers gestes à adopter. Si une prise en charge est né-

cessaire, notre réseau de centres de soins, de cliniques vétérinaires et de bénévoles rapatrieurs nous permet de rechercher la solution la plus adaptée à chaque situation. Vous connaissez maintenant tout le fonctionnement de la chaîne de soins ! Cette nouvelle organisation porte déjà ses fruits et nous continuons à la faire évoluer au fil de la saison pour répondre au mieux aux besoins de la faune sauvage et des personnes qui la découvrent.

Éloïse Yvon



Crête de l'Angibourgère

C'est reparti pour une 4^e année

Au vu des chiffres obtenus les années précédentes, tant au niveau du nombre d'espèces, de leur diversité et bien sûr de la participation active de nombreux observateurs, un suivi des oiseaux migrateurs a déjà commencé sur la crête dès ce mois de juillet. Des Martinets noirs, quelques hirondelles, quelques Faucons crécerelles et même une Sterne caspienne ont ouvert le grand bal de la migration automnale.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre sur le site, que vous soyez débutant, observateur confirmé ou simple curieux. De nombreux instruments de communication ont déjà été mis en place pour faciliter l'information et la participation de toutes et de tous (WhatsApp, Facebook, Framadate, etc.).

Contacts

Localisation : 47.157169, -0.678368 / La Tourlandry, lfny.fr/locangi

Lien pour sondage Framadate de présence sur site : lfny.fr/sondangi26

Nom du groupe public Facebook :
Migration Angibourgère (49) [lfny.fr/fb-angi](https://www.facebook.com/lfny.fr/fb-angi)

Pour être sur le groupe WhatsApp ou pour des informations, contacter Éric Van Kalmthout :
ericnature49@gmail.com

LOI D'URGENCE AGRICOLE

Tout pour une certaine agriculture, aux dépens de tout le reste.

Les questions liées à l'agriculture n'ont pas quitté le devant de l'actualité cet été : sécheresse exceptionnelle et canicules à répétition causant des difficultés majeures pour les agriculteurs ou vote de la loi d'urgence agricole. Certaines des dispositions de cette loi ont provoqué un mouvement d'ampleur : organisations syndicales, scientifiques, associations de protection de la nature, de collectivités territoriales¹, de patients se sont alarmés des dangers sur la santé publique, sur la biodiversité, sur les milieux naturels, sur l'accès à l'eau potable. Aucune de ces contributions et avis n'aura été écoutée, encore moins prise en compte par les parlementaires qui l'ont votée². Ne s'agit-il pas là d'une forme de brutalisation de la vie publique ?

Saisi d'un recours par 120 députés de gauche, mais aussi par la Confédération paysanne et un collectif d'associations (dont la LPO) (voir encadré), le Conseil constitutionnel l'a validée dans sa quasi-totalité, entérinant ainsi les régressions majeures de cette loi, décision qui ouvre la voie à de futurs reculs lorsque viendra le temps d'une loi Duplomb 3. Car celui-ci s'annonce déjà : une députée de Lot-et-Garonne prépare une proposition de loi sur le... stockage de l'eau.

Le texte initial du gouvernement a été largement aggravé lors des débats parlementaires, en particulier sous l'influence de la majorité sénatoriale de droite, véritable succursale de la FNSEA.

Avant de revenir sur quelques-unes des mesures à fort impact sur la biodiversité, il est utile de caractériser le sens général de cette loi : « ce texte est à l'image d'un monde politique et d'une partie de la profession agricole qui s'accrochent à tout prix au modèle productiviste, même s'il est en faillite en France »³. Et d'en rappeler une disposition (qui devrait disparaître suite à la décision du Conseil constitutionnel) révélatrice du déséquilibre de ce texte : la création d'une servitude d'utilité publique de voisinage agricole (qui interdit aux propriétaires de terrain, sur une bande de 10 m en bordure de parcelles agricoles susceptibles d'être traitées par des pesticides, d'y construire, de s'y promener...). Sur la question de l'eau, dont l'été 2026 a montré que les tensions liées à sa disponibilité ne peuvent que s'accroître, la loi sécurise l'accès à l'eau des agriculteurs, affiche un objectif de doublement des volumes de stockage d'eau pour les usages agricoles d'ici 2035 et organise la simplification des procédures de consultation du public. Le terme de sobriété est absent du texte adopté : pas question de chercher à économiser une ressource qui se raréfie !

La protection des captages d'eau potable, problème majeur des années à venir, est très fragilisée.

Il devient possible de déroger aux SDAGE⁴ et SAGE⁵, lorsque ces schémas ne sont pas alignés avec les pro-



jets de stockage des agriculteurs. Le contenu des SDAGE et SAGE est bridé : par exemple, ils devront prendre en compte leurs impacts socio-économiques sur l'agriculture, ils devront être révisés pour tenir compte des volumes prélevables arrêtés par le préfet... Si la justice annule une autorisation de prélèvement accordée à des irrigants, le préfet peut autoriser à titre temporaire des prélèvements pendant trois ans. C'est bien une logique d'accaparement de la ressource au profit du seul usage agricole, au détriment de la nature et des autres usages qui s'instaure. Et le robinet à dérogations risque d'être très ouvert...

La gouvernance de l'eau a aussi été au cœur des discussions, l'objectif étant d'augmenter la représentation de la partie agricole dans les instances comme les commissions locales de l'eau. C'est chose faite (voir encadré).

Autre recul environnemental majeur, l'autorisation de deux pesticides, l'acétamipride et la flupyradifurone, pour quatre cultures⁶ et sous réserve d'un avis favorable de l'ANSES. Ce qui permet aux partisans de cette mesure et à la ministre de l'Agriculture de dire « qu'elle est très encadrée » et que c'est « la science qui décidera ». Qui peut croire à ces balivernes ?

Il ne s'agit bien sûr pas ici de douter de la probité et de la rigueur des scientifiques de l'ANSES, mais de rappeler que cette agence est sous la tutelle de ministères, qui disposent de leviers pour orienter son travail (nomination des dirigeants, financements) et qu'enfin, la loi ne lui donnait⁷ que deux mois pour prendre sa décision).

Les connaissances scientifiques manquent, en particulier pour le second pesticide, la flupyradifurone⁸ : « Tout ce qu'on sait, c'est qu'il est très récent (mise sur le marché en 2015), qu'il reste très longtemps en milieu naturel et affecte tous les insectes. Le risque n'est pas évalué correctement car on ne l'a pas étudié. Affirmer, comme le prétend la loi, que l'ANSES va trancher sur leur utilisation en se basant sur la science, en deux mois, est une tromperie »⁹. Pour l'acétamipride, une note scientifique de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) se terminait ainsi : « Les données scientifiques convergent vers une exposition environnementale diffuse, des effets écotoxicologiques sublétaux importants et des signaux sanitaires préoccupants, notamment en matière de neurotoxicité, de perturbation endocrinienne et de reprotoxicité. » Note qui ne sera pas publiée, certains des parlementaires ayant participé à son élaboration (dont Stéphane Piednoir, sénateur de Maine-et-Loire et président de



l'Office) ayant, au tout dernier moment, voté pour son rejet¹⁰ !

Enfin, la protection des espaces naturels est affaiblie : plus aucune obligation de compensation pour la destruction de zones humides dégradées, réaliser un plan de stockage d'eau peut être une mesure de compensation...

Et maintenant ? Est-ce que ce renoncement du pouvoir politique à prendre en compte l'intérêt général dans toutes

ses dimensions, (agriculture comprise, mais pas de façon exclusive), peut durer sur le long terme ? La raison voudrait que non, l'état des rapports de force ne le garantit pas. La LPO Anjou ne peut que reprendre les conclusions d'un courrier qui vient d'être adressé au préfet de région par FNE Pays de la Loire¹¹ : « Nous appelons à un retour des discussions sur le partage de l'eau, au sein des instances dédiées, et notamment les commissions locales de l'eau, et à ce que les leçons de l'été 2026 soient tirées pour adapter nos systèmes aux conséquences du changement climatique. Il n'y a pas de solution miracle et seuls l'intelligence collective et le dialogue nous permettront une sortie par le haut. »

Pierre Narbonne

¹ Association Amorce <https://amorce.asso.fr/>

² Aucun des députés de Maine-et-Loire n'a voté contre cette loi (6 pour, 1 abstention).

³ Aurélie Cavallo, Institut du développement durable et des relations internationales, *Le Monde* (22/07/2026).

⁴ SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau : élaboré collectivement au niveau d'un bassin hydrographique, il donne des objectifs et fixe un programme d'actions.

⁵ SAGE : schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, application locale du SDAGE à l'échelle d'un bassin-versant, élaboré par la commission locale de l'eau (CLE).

⁶ Betteraves sucrières, noisettes, cerises, pommes.

⁷ Avant la décision du Conseil constitutionnel.

⁸ Molécule chlorée et fluorée (comme les PFAS).

⁹ *Libération*, 21/07/2026, interview de Philippe Grandcolas, directeur de recherche au CNRS.

¹⁰ *Libération*, 30/04/2026 : report d'un texte sur les dangers de l'acétamipride.

¹¹ Courrier du 07/08, rédigé en réponse à des demandes de dérogation de la FRSEA et des Jeunes Agriculteurs.

Extraits du communiqué de presse commun du 3 août 2026.

(LPO France, FNE, WWF France, Notre affaire à tous, Générations futures...)

« Présentée comme une réponse à la crise agricole, la loi d'urgence agricole multiplie les reculs environnementaux et sanitaires et n'apporte aucune solution durable aux besoins des agriculteurs. »

« Ces régressions interviennent alors qu'une mobilisation citoyenne importante s'exprime depuis plusieurs mois... Cette nouvelle loi tourne le dos aux alertes scientifiques et aux attentes citoyennes, dans un contexte où la France subit de plein fouet les conséquences dévastatrices du dérèglement climatique, où la sécheresse, la raréfaction ainsi que la dégradation de la ressource en eau deviennent des sujets majeurs et où l'érosion de la biodiversité s'intensifie. »

« La réponse à l'urgence agricole doit se traduire par un accompagnement des agriculteurs vers des modèles agricoles plus résilients, capables de protéger leurs revenus, leur santé et les écosystèmes dont dépendent leurs activités. »

« Nous faisons partie du vivant, son sacrifice ne peut raisonnablement pas nous conduire vers un avenir pérenne. C'est la raison pour laquelle plusieurs dispositions à valeur constitutionnelle garantissent sa protection... »

« Pour toutes ces raisons, nos associations appellent le Conseil constitutionnel à censurer la loi d'urgence agricole. »

■ Communiqué de presse complet : lfny.fr/lu-a-lpo

Un impact sur les zones humides

Les commissions locales de l'eau (CLE) en Maine-et-Loire et la LPO Anjou

Les CLE ont en charge un territoire hydrographique cohérent (sous-bassin-versant), pour lequel, entre autres choses, elles élaborent un document de planification, le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).

La composition des CLE, qui comprend trois collèges (collectivités territoriales, usagers et État), vient d'être modifiée par la loi d'urgence agricole. Le collège des collectivités territoriales conserve 50 % des sièges ; celui des usagers passe à 35 %, au lieu de 25 % ; l'État à 15 %, au lieu de 25 %. Il y a trois catégories dans le collège des usagers, chacune avec un tiers des sièges : organisations professionnelles agricoles, usagers économiques et usagers non économiques (associations principalement). La représentation de la partie agricole augmente notablement.

Dans le département, la LPO Anjou n'est représentée que dans les CLE de l'Authion et de Loire-Layon-Aubance. Cette situation a conduit la LPO Anjou à déposer, dans un premier temps, une demande d'intégration dans les CLE de l'Oudon et de l'Èvre-Thau-St Denis. L'issue de cette démarche n'est pas encore connue. Quelles qu'elles soient, les réponses seront intéressantes à analyser, dans le contexte de crises accrues autour de la gestion de l'eau. Dans l'hypothèse où ces demandes recevraient une réponse favorable, appel est d'ores et déjà lancé aux adhérents de la LPO Anjou de ces territoires qui s'intéressent aux questions de l'eau et souhaiteraient s'investir dans ce domaine.

L'OISEAU DU MOIS

L'Alouette lulu *Lullula arborea*

Parmi les chants d'oiseaux mélodieux d'oiseaux qui égaient nos campagnes, il en est un particulièrement flûté et limpide qui est celui de l'Alouette lulu. Si on entend plus cet oiseau qu'on ne le voit, c'est qu'il est très discret et qu'en plus il arbore un plumage de camouflage : plumage brun strié sur le dessus (de couleur terreuse), dessous blanc crème et petite huppe discrète. Plus petite que sa « cousine », l'Alouette des champs, la « Lulu » possède des sourcils blancs qui se rejoignent sur la nuque et la tache noir et blanc des couvertures primaires est caractéristique sur le bord de l'aile. La queue est courte et les ailes larges et sa trajectoire de vol est légèrement onduleuse. Une particularité, c'est la seule de nos alouettes européennes qui se perche en hauteur ! D'où son nom latin, *arborea*.

Quand elle chante, c'est en vol (mais pas comme en montant dans le ciel comme l'Alouette des champs) ou bien postée sur un buisson, au sommet d'un arbre ou sur un fil électrique. Elle chante comme tous les oiseaux tôt le matin, mais également tard le soir et même pendant la nuit (comme le fait le Rossignol) surtout s'il y a clair de lune. Son chant peut être entendu dès février et jusqu'en juillet. Et, fait rarissime chez les oiseaux, la femelle peut aussi chanter ! Mais son chant est moins volubile que son compagnon (chant probablement territorial).

Le chant est une répétition de phrases liquides, en séries descendantes, avec des changements de rythme, d'intensité, toujours très doux, musical avec toujours un motif de « lullullu llulu luliduidi lulu » ; on a l'impression qu'elle chante son nom, Lulu. C'est un chant mélancolique qui apaise... surtout la nuit...

Cet Alaudidé* n'est pas grégaire mais notre Lulu aime bien quand même vivre en petit groupe, souvent familial.

Ses lieux de prédilection sont les landes, les clairières, et surtout chez nous en Anjou, les vignes ! Avec de la végétation autour. On la trouve partout en Anjou à partir du moment où le terrain est sec, chaud et ensoleillé. L'Alouette lulu ne se baigne pas comme les autres passereaux mais se « poudre » dans la poussière : elle prend un « bain » de poussière.

La nourriture de notre oiseau se compose d'insectes qu'il trouvera à terre, mais également de graines en tout genre et de végétaux, essentiellement en automne et hiver.

Les couples se forment en fin d'hiver ; le mâle ET la femelle parquent (ce qui n'est pas fréquent chez les oiseaux) : ils dressent leur petite huppe et frétille de la queue. Mais seule la femelle construit le nid, nid très élaboré avec de la mousse, du lichen, des herbes sèches, agrémenté de duvet à l'intérieur pour recevoir en mars 3 ou 4 œufs. Le nid bien sûr est toujours à terre.

La femelle, qui seule couve, quittera le nid en se faufilant dans les herbes, feignant une blessure afin d'éloigner un importun trop curieux...

La couvaison dure 13 jours environ, le même temps à peu près que les poussins restent au nid car ils s'égaillent aux alentours avant de savoir voler mais restent encore nourris par les parents. Mais les jeunes de cette première ponte sont rapidement chassés par leurs parents, ces derniers étant « pressés » de refaire une deuxième ponte en début d'été, voire une troisième ; « Ça ne chôme pas chez les Lulus »...

Nos Alouettes lulus angevines sont sans doute en partie sédentaires mais certaines migrent peut-être vers le sud-ouest ; des oiseaux venus du nord-est passent sûrement l'hiver chez nous.

L'Alouette lulu habite les zones tempérées et méditerranéennes d'Europe, du Proche-Orient et du Maghreb. En France, elle occupe tout le territoire national sauf le Nord et on estimait sa population en 2000 entre 100 000 et 200 000 couples (et entre 3 000 à 4 000 couples en Anjou).

La population française (et angevine) semble stable depuis le XIX^e siècle et peut être même en augmentation depuis 30 ans. Mais restons attentifs : préservons les bocages, utilisons avec parcimonie les pesticides qui pourraient éliminer les sources de nourriture, si nous voulons continuer à faire entendre à nos enfants le chant merveilleux des Alouettes lulus.

Denis Farges

*Alaudidés : famille de passereaux comprenant les alouettes, les siris, les cochevis, les moinelettes et les ammannes...

Observations de l'été

Du 16 mai au 15 août

La plupart de ces données sont issues de notre base de données en ligne Faune-Paysdelaloire www.faune-paysdelaloire.org si vous ne l'avez déjà fait, inscrivez-vous et utilisez cette base pour gérer vos données personnelles, elles serviront ainsi également à la communauté des ornithos angevins. Des modules mammifères, reptiles, amphibiens, papillons de jours, libellules et orthoptères enrichissent également la base. Un problème, une question sur la base et son fonctionnement ? Contactez un des administrateurs de la base (Benoît Marchadour benoit.marchadour@lpo.fr, Édouard Beslot edouard.beslot@lpo.fr ou Alain Fossé alainfossé@gmail.com).

À noter que l'ordre systématique est en accord avec la nouvelle liste des oiseaux de France récemment remaniée pour s'aligner sur **AviList** avilist.org (CAF, 2026, bit.ly/listeCAF2026). V. aussi la liste des oiseaux de Maine-et-Loire (bit.ly/oizo-49) et celle des espèces les plus rares (bit.ly/oizo-rares49).

Tableau des dates de première observation des migrateurs prénuptiaux sur bit.ly/arriv-mig49.

197 espèces (+ 2 sous-espèces et 2 hybrides) sur la période, dont :

Cygne tuberculé : 228 le 30.7 sur le lac de Maine.

Cygne noir : 2 le 28.6 à Montreuil-sur-Loir. 1 du 2.7 au 10.8 aux Monteaux.

Oie à tête barrée : 1 le 25.6 à Montigné-les-Rairies.

Ouette d'Égypte : 2 du 17.5 au 5.8 entre La Bohalle et Le Thoureil.

Tadorné de Belon : reproductions seulement signalées à Écuillé, La Tourlandry, Montjean-sur-Loire, Saint-Florent-le-Vieil, Saint-Quentin-les-Beaurepaires.

Nette rousse : reproduction aux Monteaux et aux Youis.

Fuligule milouin : reproduction à Montreuil-Juigné, aux Monteaux et à La Prévière.

Fuligule morillon : reproduction à Bré, Chazé-sur-Argos et aux Monteaux.

Sarcelle d'été : seulement 3 données ! Aucune donnée de reproduction...

Canard souchet : aucune reproduction signalée...

Canard chipeau : 3 canetons le 22.5 à Montreuil-Juigné. 4 canetons le 24.5 aux Monteaux.

Sarcelle d'hiver : 5 canetons le 6.7 à La Chapelle-Saint-Laud.

Faisan vénéré : 1 les 21.5 et 10.6 à Trélazé. 1 les 30.5 et 1.6 à Mouliherne.

Caille des blés : bonne année semble-t-il avec 361 données (201 l'an dernier sur la même période) dont 5 données avec poussins/jeunes.

Flamant rose : ≥ 1 le 17.7 à Cantenay-Épinard (CHD±).

Grèbe à cou noir : reproduction à Bré et aux Monteaux.

Avocette élégante : 1 le 20.6 à Varennes-sur-Loire. 2 le 8.7 à Saint-Rémy-la-Varenne. 2 le 10.7 aux Youis. 1 le 27.7 à la Pointe/Bouchemaine. 5 le 28.7 à Chalonnes-sur-Loire. 1 le 31.7 à Saumur. 8 le 1.8 à Saint-Mathurin-sur-Loire. 6 le 14.8 à Sainte-Gemmes-sur-Loire.

Échasse blanche : 66 données (33 le 3.7 à Souzay-Champigny). 1 c./3 poussins à Saumur et 1 c. couve à Varennes-sur-Loire (suites ?).

Huitrier pie : 1 le 11.7 à la Pointe/Bouchemaine.

Pluvier argenté : 1 à La Daguenière et 1 à

Montjean-sur-Loire le 17.5. 1 le 5.6 à Parnay. 1 le 12.6 à Saint-Mathurin-sur-Loire.

Grand Gravelot : noté jusqu'au 13.6. 1 le 27.6* à Saint-Martin-de-la-Place (CHD?). Puis 1 seul le 11.8 à Béhuard...

Courlis corlieu : dernier prénuptial le 16.5 puis 1 le 1.7 à Saint-Martin-de-la-Place. 1 les 12, 15 et 17.7 à Chênehutte-Trèves-Cunault.

Barge rousse : 1 le 4.7* à Morannes (CHD?).

Barge à queue noire : premières postnuptiales les 6.6 (oiseau hollandais bagué en route pour le Sénégal, lfny.fr/bqn66) et 22.6 (oiseau allemand bagué en route pour au moins l'Espagne, lfny.fr/joachim). Puis vues à partir du 11.7.

Bécasse des bois : 10 données dans l'est du département du 16.5 au 2.7.

Bécassine des marais : réapparition à partir du 19.7.

Chevalier sylvain : premier postnuptial le 24.6 à Chalonnes-sur-Loire puis régulier à partir du 9.7 (maxi. de 5 le 8.8).

Chevalier gambette : groupe maxi. de 36 le 30.7.

Chevalier arlequin : 1 le 17.5 à Chalonnes-sur-Loire.

Chevalier aboyeur : passage prénuptial jusqu'au 2.6 puis réapparaît à partir du 9.7 (maxi. de 17 le 3.8).

Tournepierre à collier : 1 les 20-21.5 à La Bohalle.

Bécasseau maubèche : 1 le 20.5 à La Bohalle.

Combattant varié : 22 données (maxi. de 5 le 3.8). Premier postnuptial du 25 au 28.6 au Thoureil-La Ménitrie : une femelle allemande baguée le 29.5 en route pour l'Espagne lfny.fr/cova0626

Bécasseau cocorli : 1 le 20.5 à Parnay. 1 le 20.7 à Saint-Martin-de-la-Place.

Bécasseau de Temminck : 1 le 13.7 (CHD?) et 1 le 31.7 (CHD?) à Saint-Martin-de-la-Place. 1 le 14.7 à Montjean-sur-Loire (CHD±).

Bécasseau sanderling : dernier prénuptial le 5.6 (maxi. de 13 le 20.5 à La Bohalle).

Bécasseau variable : dernier

prénuptial le 9.6 puis discret passage postnuptial à partir du 12.7 (maxi. de 2 ensemble).

Bécasseau minute : 1 à La Bohalle et 2 à Saint-Mathurin-sur-Loire le 17.7.

Sterne caspienne : 1 à La Possonnière et 1 (la même ?) à Chalonnes-sur-Loire le 23.5. 1 le 12.7* à l'Angibourgère (CHD?).

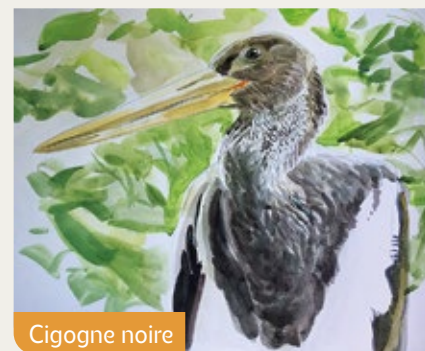
Guifette moustac : 6 données du 1 au 30.6.

Guifette noire : dernière prénuptiale le 1.6 puis 1 le 17.7 à La Bohalle et 2 le 2.8 à Montjean-sur-Loire.

Goéland cendré : 1 au Mesnil-en-Vallée et 1 aux Monteaux le 17.5. 1 le 30.5 à Chalonnes-sur-Loire.

Goéland marin : 2 poussins aux Ponts-de-Cé..

Cigogne noire : 57 données. 3 juv. à l'envol dans l'est du département.

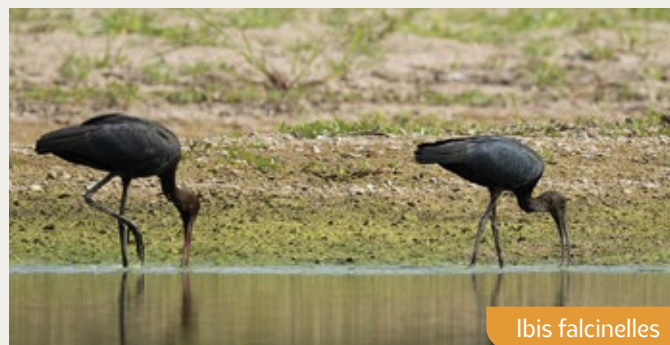


Cigogne noire

© Alban Larousse

Cigogne blanche : une vingtaine de nids suivis. Nouvelle troupe record : 186 vers Chênehutte-Trèves-Cunault les 2-3.8.

Ibis falcinelle : 15 données de 1 à 4 ind. à partir du 1.7 (Loire et Montreuil-Juigné).



Ibis falcinelle

© Nicolas Dumats



© Marie-Charline Rodrique

Héron pourpré

Spatule blanche : nidification habituelle au lac de Maine (≥ 21 c.) et à Champtocé (2 c.) et installation d'un couple à Varennes-sur-Loire (4 jeunes). Au lac de Maine, 3 oiseaux bagués en Camargue ont élevé des jeunes (lfny.fr/sb-asxz, lfny.fr/sb-fcbj et lfny.fr/sb-faps). Belle troupe postnuptiale de 93 le 14.8 à Cheigné.

Ibis sacré : 6 données du 17 au 24.5.

Blongios nain* : 2 mâles des Monteaux suivis jusqu'au 18.7 (CHD+). 1 mâle à l'étang des Hayes les 26.6 et 17.7 (CHD+).



© Fabrice Rayer

Blongios nain

Crabier chevelu : 1 adulte le 17.5 à Artannes-sur-Thouet.

Grande Aigrette : une, baguée en Hongrie, du 4 au 21.7 à Bré lfny.fr/ga-aw22.

Héron pourpré : 2 sites de reproduction.

Martinet noir : hécatombe liée à la canicule.

Balbusard pêcheur : sur les 8 couples suivis, 2 en échec ou non reproducteur et 6 avec 11-12 jeunes à l'envol (plus 2 électrocutés près de leur aire). Un 9e couple potentiel pour l'an prochain.

Vautour fauve* : 5 à 10 le 17.5 à Brain-sur-Allonnes (CHD?). Env. 40 le 22.5 à Vernail-le-Fournier (CHD+).

Vautour sp. : 5 le 28.6 à Saint-Florent-le-Vieil.

Circaète Jean-le-Blanc : une dizaine de couples suivis.

Aigle botté* : 1 le 25.6 à Antoigné (CHD?). 1 le 8.7 au Coudray-Macouard (CHD±). 1 le 25.7 à Chanteloup-les-Bois (CHD?).

Busard cendré : du fait de la canicule et de la précocité des moissons, mortalité très élevée des poussins (85 %, lfny.fr/morta).

Milan royal : 1 le 11.7 à Saint-Rémy-la-Varenne.

Guépier d'Europe : 196 données. En dehors des sites habituels de la Loire, reproduction d'un couple à Vernantes.

Torcol fourmilier : 1 seul capturé et bagué à Noyant/Soulaire-et-Bourg (8.8).

Faucon pèlerin : 15-16 c. reproducteurs suivis.

Perruche à collier : 1 du 17.5 au 10.6 à Saumur.

Phragmite aquatique* : 2 adultes capturés et bagués les 4 et 6.8 à Noyant/Soulaire-et-Bourg (CHD+).

Locustelle lusciniôïde* : 2 adultes capturées et baguées les 1 et 6.8 à Noyant/Soulaire-et-Bourg (CHD+).

Pouillot siffleur : 1 le 14.7* à Chanteloup-les-Bois (CHD±).

Pouillot fitis : passage postnuptial à partir du 27.7.

Gorgebleue à miroir* : nicheurs (probables nannetum) notés jusqu'au 16.6 dans le Saumurois (CHD+). 13 ind. capturés et bagués à Noyant/Soulaire-et-Bourg.

Gobemouche noir : 2 le 23.7* à Saumur (CHD?) puis 16 données à partir du 6.8.

Bergeronnette nordique* : 1 présentant les caractéristiques de cette sous-espèce les 13 et 14.6 à Valanjou (CHD±).

Pipit farlouse : dernier signalé le 27.5.

Bec-croisé des sapins : 1 le 6.7 à La Chapelle-Saint-Laud.

CHD + = homologation par le CHD49

CHD ± = en cours d'examen par le CHD49

CHD ? = donnée non communiquée au CHD49.

* et ** = observation à homologuer par CHD 49 et le CHN.



© Mickael Guyomard

Balbusards pêcheurs

Gestion de la chasse, classement des ESOD

LE RÔLE DE LA CDCFS

La Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) est une instance qui a pour mission de concourir à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi, de la politique du gouvernement dans le domaine de la chasse et de la protection de la faune sauvage.

Elle se prononce sur les périodes, les modalités et pratiques de chasse, ainsi que sur celles de destruction des animaux classés ESOD. Elle est consultée sur l'attribution des plans de chasse et sur la gestion des lots de chasse sur les domaines publics fluvial et maritime. Elle assure la coordination des méthodes et des actions destinées à prévenir les dégâts aux récoltes, aux cultures et aux forêts causés par le grand gibier et intervient en matière d'indemnisation de ces dégâts.

Elle est notamment chargée d'émettre, dans le respect des équilibres biologiques et des intérêts agricoles et forestiers, un avis sur la gestion des espèces chassées et la préservation de leurs habitats, ainsi que sur la détermination des espèces classées susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD).

Elle se prononce sur les périodes, les modalités et pratiques de chasse, ainsi que sur celles de destruction des animaux classés ESOD. Elle est consultée sur l'attribution des plans de chasse et sur la gestion des lots de chasse sur les domaines publics fluvial et maritime. Elle assure la coordination des méthodes et des actions destinées à prévenir les dégâts aux récoltes, aux cultures et aux forêts causés par le grand gibier et intervient en matière d'indemnisation de ces dégâts.

Dans notre département, Bruno Gaudemer, et Jean-Pierre Moron son suppléant, y représentent la LPO Anjou depuis plus de 30 ans. Depuis 2010, la LPO remet en cause la composition de cette commission, deux membres seulement y représentant les associations de protection de la nature (APNE) contre neuf membres pour les associations de chasse et deux pour celles des piégeurs. Tant que la parité n'existera pas dans ce type de commission, parole et avis des APNE ne seront pas pris en compte malgré la compétence scientifique et de terrain de nos représentants. Cette situation est source d'un préjudice pour l'équilibre naturel de la faune sauvage. Lors d'une rencontre avec le préfet en mai 2026, la LPO Anjou n'a pu que rappeler ce constat.

La direction départementale des territoires (DDT) est chargée en premier lieu de la protection de la faune sauvage dont les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD). Ces animaux ont leur place dans un écosystème en équilibre et jouent un rôle de régulateurs. Mais la DDT autorise par ailleurs des lâchers de faisans d'élevage ou de Perdrix grises. Lors de leur introduction ils sont une proie facile pour Putois, Renards, Martres et Fouines. De plus ces animaux introduits polluent génétiquement les populations sauvages des mêmes espèces, ils sont inadaptés dans la nature et peuvent entraîner des déséquilibres biologiques. Cela s'apparente à des lâchers d'espèces exogènes à l'environnement. Cela est une aberration.

Dans notre département, le Geai des chênes a été sorti de la liste des ESOD dans les années quatre-vingt, la Belette en 2008, le Putois en 2014 et la Martre en 2022 mais les chasseurs piégeurs œuvrent pour requalifier d'ESOD cette dernière. Il reste sur la liste départementale le Renard, la Fouine, la Corneille, le Corbeau freux, la Pie bavarde et l'Étourneau sansonnet.

La destruction des ESOD groupe 2 (Renard, Fouine, Corbeau freux, Corneille noire, Pie bavarde et Étourneau sansonnet) est interdite depuis le 1^{er} juillet 2026, faute pour la ministre d'avoir pris un nouvel arrêté triennal. Cette situation durera jusqu'à la publication de l'arrêté, après la consultation qui a commencé le 9 juillet et a pris fin le 30 juillet. Les mesures de régulation applicables aux espèces de ce groupe seront suspendues jusqu'à la prise du nouvel arrêté ministériel. Cet arrêté a été pris le 21 août dernier. Les espèces concernées en Maine-et-Loire sont le Renard, la Fouine, la Corneille noire, la Pie bavarde, le Corbeau freux et l'Étourneau sansonnet.

On constate une autre incohérence entre l'autorisation de nourrir des animaux sauvages tels que le sanglier et les

indemnisations qui sont ensuite demandées pour les dégâts qu'ils occasionnent dans les cultures.

Comment être sûr dans un « piège tuant » de capturer un animal classé ESOD ? Les pièges appâtés de graines ou autres, attirent non seulement des espèces dites « nuisibles » mais aussi d'autres animaux partageant le même régime alimentaire, espèces protégées, Écureuil, Loutre, Genette et animaux domestiques.

Au XXI^e siècle qu'est-ce qui justifie de maintenir un classement d'espèces ESOD, si ce n'est de permettre une activité de piégeage, de maintenir des pratiques ancestrales archaïques, de maintenir des associations de piégeurs, donc des permis de chasse et des subsides rentrant dans les caisses des fédérations de chasse ?

La gestion du Grand Cormoran interroge aussi. Les autorisations de tirs portent sur 850 individus par an et 2 550 individus sur trois ans alors que le comptage de janvier 2024 avec la fédération de pêche a permis de dénombrer 1 281 Grands Cormorans soit une destruction potentielle de 66 % de la population hivernante. Nous nous opposons aussi à la destruction du Choucas des tours sur 33 communes surtout dans le nord-ouest du département. Que dire aussi de l'autorisation de la période complémentaire de vénerie sous terre du Blaireau du 15 mai au 30 juin au moment où les blaireautins sont dépendants de leur mère. Propositions des associations de protection de la nature (APN).

Des associations comme la LPO, France Nature Environnement, la Société française pour l'étude et la protection des mammifères, l'ASPAS luttent pour améliorer le sort des prétendus « nuisibles » voire pour supprimer cette liste.

Ainsi, avant toute autre considération, les APNE considèrent ce statut de « nuisible » comme obsolète. Se voulant pragmatique, les APNE s'impliquent aussi dans les CDCFS pour défendre un certain nombre de principes :

- Privilégier la recherche et la mise en place de moyens de prévention, variables selon les espèces, et qui permettront d'éviter ou de limiter les dégâts aux activités humaines.

- Refuser la destruction d'une espèce en « prévention » des dégâts qu'elle pourrait engendrer sur un élevage ! Elle doit intervenir sous la forme de dérogations, lorsque les mesures de prévention ont échoué, limitées aux abords des zones à problèmes.

- Le classement en nuisible d'une espèce doit strictement s'appuyer sur des dommages constatés par des personnes habilitées et assermentées, et assorti du constat des préventions. Ces informations doivent être présentées en CDCFS, ce qui est encore trop rarement le cas.

- S'assurer du bon état de conservation des espèces avant tout acte de destruction, par des suivis de populations fiables.

Il y a au niveau national un débat pour requalifier les animaux « nuisibles » en animaux « déprédateurs », terme certainement plus adapté à la faune car un peu moins connoté affectivement. Le terme de déprédation signifie « dégâts causés à des propriétés, des biens par des animaux ou quelqu'un ».

On peut remarquer que certains oiseaux ou animaux classés « nuisibles » en France et même des espèces chassables, font l'objet de mesures de protection dans d'autres pays européens comme la Suisse, l'Allemagne ou la République tchèque.

Dans les années 1970-1980 les actions des protecteurs de la nature, défenseurs de la biodiversité et du bien commun ont été très efficaces : tous les rapaces ont obtenu une protection complète en France. Le Pigeon ramier attend encore son tour pour sortir des nuisibles. C'est grâce au travail quotidien, enthousiaste, passionné de toutes ces associations que les choses évoluent.

La récente modification de la loi du Code civil, qui donne désormais aux animaux le statut de « êtres vivants doués de sensibilité » et non plus de « bien meuble » a fait grand bruit. Cette loi met en cohérence nos codes rural, pénal et civil. Dans ce contexte, allons-nous vers la suppression pure et simple de la notion de « nuisibles » ?

Histoire à suivre...

Bruno Gaudemer

Aérodrome de Saumur

La politique de l'État pour la biodiversité, mise à mal

Depuis 2022, la LPO Anjou a engagé un travail sur l'emprise de l'aérodrome de Terrefort à Saumur, cela en lien avec la municipalité au travers de l'application régionale du plan national d'actions en faveur des papillons de jour.

Ce site avait été ciblé pour les enjeux très importants en matière de biodiversité des prairies et pelouses sèches qui s'y trouvent. Plus particulièrement, il s'agit d'une des dernières stations des Pays de la Loire, en dehors de la Champagne de Méron, sur laquelle se

maintient le Mercure, papillon menacé d'extinction à l'échelle régionale. La commune de Saumur a été contactée et a été très réceptive au départ en s'engageant à préserver la biodiversité de l'aérodrome par la modification de la gestion des milieux. Cependant,

en 2023 la municipalité a lancé, avec EDF, un projet de parc photovoltaïque sur l'aérodrome qui s'étendrait sur 10 ha. L'emprise de ce parc est prévue sur des habitats rares et riches en biodiversité et sur l'habitat principal de la population de Mercures.

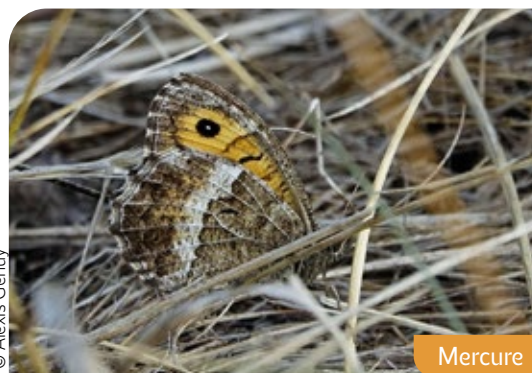
Malgré les enjeux connus, l'alerte lancée par différentes associations locales telles que la LPO Anjou, FNE et le CEN Pays de la Loire ainsi que le PNR Loire-Anjou-Touraine, et les différentes réunions de concertation effectuées, la municipalité et EDF ont souhaité poursuivre le projet. La commune a clairement exprimé avoir une urgence plus importante que la préservation de la biodiversité, à savoir la restauration des hangars et des pistes de cet aérodrome, et qu'elle ne pourrait financer ces travaux qu'avec les recettes obtenues grâce aux panneaux solaires.

Le plan national d'actions en faveur des papillons de jour, piloté à l'échelle nationale et régionale par l'État, n'a pas suffi pour préserver cette population du Mercure (et autres espèces de papillons menacées présentes), espèce pourtant prioritaire dans le cadre de ce plan. Malgré les tentatives de concertation des acteurs

locaux et des services de l'État auprès de la municipalité et EDF, le projet a fait l'objet d'un avis favorable du commissaire-enquêteur en 2026 et va donc pouvoir être réalisé en 2027. Ce dernier émet néanmoins quelques réserves en mentionnant la sécurisation indispensable des compensations avant le lancement des travaux.

Des compensations sont prévues en effet ; le porteur du projet va essayer de convertir des grandes cultures en prairies et pelouses sèches pour restaurer des habitats à Mercure, alors que celles de l'aérodrome ont plus de 50 ans d'existence et sont en bon état. C'est pour cela que la LPO Anjou est déçue des conclusions du commissaire-enquêteur.

Nous sommes frustrés de voir que les enjeux économiques priment encore une fois sur les enjeux écologiques,



© Alexis Geny

malgré les efforts des acteurs locaux et des services de l'État pour raisonner la commune de Saumur et EDF et faire entendre la voix de la biodiversité. La perte d'habitats, peu importe l'espèce concernée, est inacceptable et devrait être une ligne rouge pour tous les porteurs de projet.

Alexandre Martin
et Reine Dupas

Condamnation de SNCF Réseau confirmée en appel, pour destruction d'espèces protégées

Au printemps 2019, SNCF Réseau a commandité des travaux d'entretien « lourds » des bords de voie ferrée entre Angers et Le Mans, aboutissant à la destruction de près de 6 ha de milieux favorables à la biodiversité en pleine nidification.

Condamnée en première instance pour destruction d'habitats et individus d'espèces protégées, la société avait fait appel du jugement. La cour d'appel d'Angers confirme la culpabilité de SNCF Réseau, validant ce précédent qui vaudra pour tous les gestionnaires d'infrastructures linéaires.

■ Des travaux lourds sur la végétation...

Gestionnaire d'un vaste réseau de voies ferroviaires, SNCF Réseau doit entretenir la végétation située à ses abords pour des raisons évidentes de sécurité. Suite à des carences d'entretien au cours des décennies précédentes, la biodiversité (OFB). SNCF Réseau a toutefois fait appel de ce jugement en s'appuyant sur la loi d'orientation agricole du 24 mars 2025, qui prévoit que seuls se rendent coupables de destruction d'habitats ou espèces protégées



ceux qui ont commis cet acte de façon volontaire ou par « négligence grave », et non par simple négligence. La cour a néanmoins estimé qu'une telle intervention relevait bien de la négligence grave et a donc confirmé la culpabilité de SNCF Réseau. Sont également confirmés l'obligation de publication du jugement et le montant des dommages et intérêts dus aux associations parties civiles (plusieurs associations départementales et régionales affiliées à France Nature Environnement ou la Ligue pour la protection des oiseaux).

En revanche, la cour allège l'amende prononcée (passage de 450 000 à 150 000 €). La lecture prochaine des motifs de l'arrêt permettra d'en comprendre la raison.

■ Une jurisprudence

L'arrêt confirme que les travaux significatifs engagés sur la végétation pendant la période de nidification constituent des délits. Ce message devra être entendu par les différents gestionnaires d'infrastructures linéaires (voies routières, lignes électriques, fibre, conduites de gaz...) et les obliger à programmer leurs interventions de façon plus anticipée : il n'est en effet pas rare que de tels travaux d'entretien soient menés en dehors des périodes adéquates, malgré les recommandations des associations de protection de l'environnement.

Mickael Potard
Coordination LPO Pays de la Loire



Les ambassadeurs de Refuges

Dernière réunion avant les vacances d'été

C'est le temps de faire le bilan.

La salle de réunion de la LPO est encore vide à 9h20 mais dans la cuisine il y a déjà de l'activité. L'animatrice Adeline Jovanovic, le gentil organisateur (GO) pour cette réunion, prépare les boissons chaudes et les douceurs pour la pause.

Petit à petit, les autres participants arrivent et s'installent dans la salle. Ils sont tous propriétaires d'un refuge et bénévoles actifs de la commission des ambassadeurs de refuges établissements. Leur mission est de rentrer en contact avec des établissements qui se sont abonnés au programme Refuges. Ils assurent le suivi, donnent des conseils d'aménagement et font parfois de petites animations.

Ce matin, il règne l'ambiance d'une dernière heure de cours avant les vacances. Chantal apporte un distributeur de boisson rempli de limonade faite maison et du melon, des petits gâteaux et fruits secs apparaissent sur la table. À 9h30 Adeline commence la réunion par un jeu de réveil « Quelle plante êtes-vous ? ». Et tandis que les participants expliquent leur choix de plantes, Hervé entre dans la salle avec un peu de retard (embouteillage à Angers !) et en saluant tout le monde bruyamment. Après cette interruption, Adeline invite les membres à faire le point sur les projets en cours dans les différents établissements, les progrès réalisés depuis la dernière réunion, les difficultés rencontrées et les expériences qu'ils souhaitent partager. Gérard, qui a été désigné comme maître du temps, veille à ce que le temps de parole soit plus ou moins respecté.

Une discussion animée s'engage et l'échange de bons conseils s'intensifie. Sylvie, désignée secrétaire de la séance, prend note des échanges, des prises de décision et des informations. À plusieurs reprises, elle demande à ses collègues de s'exprimer plus clairement et de répéter le nom d'un établissement. Anne, dans sa mission de rap-

porteur, en profite pour prendre quelques photos destinées à illustrer l'article qu'elle va rédiger pour le LPO Infos Anjou.

Compte tenu de la situation actuelle, il fait de plus en plus chaud dans la salle et les participants ont soif, Gérard rappelle l'importance des abreuvoirs pour la faune en ce temps de canicule. Adeline propose une parenthèse sur l'hydratation des oiseaux et partage une fiche de conseils. Avec cela elle présente le nouveau Sharepoint, un site de partage de ressources et de fichiers. Hervé montre différentes présentations qu'il a préparées pour s'adresser aux établissements et leur donner des conseils. Ces fichiers peuvent aider d'autres membres à préparer leurs entrevues.

Vient ensuite l'attribution des nouvelles missions pour la rentrée : plusieurs demandes ont été reçues concernant l'accompagnement d'écoles, d'un centre d'insertion et d'une association de jardiniers. Les membres choisissent leur structure en fonction de sa situation géographique et de leurs préférences personnelles.

Et comme la chaleur de cet été met à rude épreuve non seulement les animaux, mais aussi les salariés et les bénévoles qui s'occupent d'eux, la commission rencontre Hélène et Krystie, de la mission « Médiation faune sauvage », afin d'échanger sur les procédures à suivre et les bonnes pratiques.

Après les vacances d'été, les membres de la commission aideront Adeline à accueillir et à former les nouveaux bénévoles — la seconde promotion.

La réunion se termine dans une ambiance conviviale autour d'un pique-nique, il ne s'agit pas seulement de manger des melons !

Anne Bremberg

Floraisons automnales

Les meilleures plantes fleuries, favorables à la biodiversité

Les possesseurs de **petits jardins - moins de 500 m²** - sont souvent confrontés à la difficulté de trouver des variétés florales esthétiques adaptées à cette faible surface tout en étant faciles à cultiver, résistantes aux aléas climatiques et intéressantes pour la biodiversité de par leur floraison, leur fructification et/ou leur feuillage servant d'abri à la petite faune.

Alain Houchot

Type végétal	Arbuste	Vivaces		
Nom commun	Lierre <i>Hedera helix</i>	Chrysanthème des jardins, marguerite d'automne <i>Chrysanthemum sp.</i>	Aster nain d'automne <i>Aster dumosus</i>	Orpin d'automne <i>Sedum spectabile</i>
Quelques variétés compactes pour petits jardins	« Shamrock » (feuillage vert clair trilobé) « Eva » (feuillage vert bordé de blanc)	<i>Chrys. rubellum</i> « Clara Curtis » <i>Chrys. arcticum</i> « Schwefelglanz » <i>Chrys. rubellum</i> « Dernier Soleil »	« Schneekissen » « Professeur Anton Kippenberg » « Rosenwichtel »	« Brilliant » « Stardust »
Hauteur x largeur (en cm)	150 x 100 (Shamrock) 140 x 100 (Eva)	60 x 50 (Clara Curtis) 35 x 30 (Schwefelglanz) 60 x 50 (Dernier Soleil)	30 x 30 (Schneekissen) 40 x 45 (Professeur Anton Kippenberg) 30 x 30 (Rosenwichtel)	40 x 50 (Brilliant) 40 x 50 (Stardust)
Période de floraison	Septembre - Octobre	Août - Octobre	Août - Octobre	Septembre - Octobre (Brilliant) Septembre - Novembre (Stardust)
Couleur des fleurs	Verte (fleurs petites)	Rose à cœur jaune (Clara Curtis) Jaune clair (Schwefelglanz) Jaune à bord orangé (Dernier Soleil)	Blanche (Schneekissen) Bleu violacé (Professeur Anton Kippenberg) Rose vif (Rosenwichtel)	Rose (Brilliant) Blanche (Stardust)
Exposition	Ombre, mi-ombre, soleil	Soleil	Soleil, mi-ombre possible.	Plein soleil
Sol	Tous types de sols, mais plutôt argileux et frais	Léger mais frais, légèrement acide à neutre, fertile	Frais et riche, argileux, même un peu sec.	Tout type de sol, pauvre, mais bien drainé.
Intérêt pour la biodiversité	Fleurs odorantes et nectarifères (intérêt pour les abeilles en arrière-saison), suivies de baies bleu-noir appréciées des oiseaux. Feuillage dense servant d'abri pour la petite faune.	Mellifère.	Mellifère, intéressant en arrière-saison pour les pollinisateurs.	Mellifère, attire abeilles et papillons.
Remarques	La plante « miracle », qui pousse sous toutes expositions, mais ne fleurit et fructifie qu'au soleil. Très rustique, résistante à la sécheresse une fois bien implantée. Plante grimpante pouvant être utilisée aussi en couvre-sol.	Arroser régulièrement en cas de sécheresse estivale. Seuls les chrysanthèmes à fleurs simples attirent les insectes.	Les asters nains sont très florifères et moins sensibles à l'oïdium que les grands asters.	Floraison tardive bénéfique aux hyménoptères et papillons. Très résistant à la sécheresse et aux canicules.



SONDAGE

La commission en charge de l'édition du *LPO Infos Anjou* cherche à faire évoluer le magazine, c'est pour cela que nous vous proposons ce court questionnaire pour mieux connaître votre rapport avec le magazine.

Merci de votre participation.

■ Lisez-vous le *LPO Infos Anjou* à chaque fois que vous le recevez ?
(1 = pas du tout ; 5 = tout à fait - Entourez votre réponse).

1 2 3 4 5

■ Préférez-vous le recevoir en version papier, ou par mail pour une lecture en ligne ?

☐ Papier ☐ Mail ☐ Pas d'avis

■ Êtes-vous satisfait du contenu proposé dans le magazine (catégories, dossiers...) ?
(1 = pas du tout ; 5 = tout à fait - Entourez votre réponse).

1 2 3 4 5

■ Aimeriez-vous voir de nouveaux contenus proposés (jeux, témoignages, tribunes...) ?
(Réponse libre)

■ Êtes-vous satisfait du rythme de publication (tous les 3 mois) ?
(1 = pas du tout ; 5 = tout à fait - Entourez votre réponse).

1 2 3 4 5

■ Si vous avez répondu moins de 3 à la question précédente, quel rythme préféreriez-vous ?

■ Si vous souhaitez recevoir le magazine par mail plutôt que par papier, merci de nous laisser votre adresse e-mail.

→ Coupon papier à renvoyer à :
LPO Anjou, 35 rue de la Barre, 49000 Angers,
ou par mail à : anjou.accueil@lpo.fr



Réponses en ligne →

PROCHAIN NUMÉRO

Prochaine parution du *LPO infos Anjou* (n°146) : 15 décembre.
Merci d'envoyer vos articles avant le 13 novembre.

À NOTER Adresse pour envoyer vos articles :
➤ contact.lia@lpo.fr

Graines de tournesol

Comme chaque année, la LPO Anjou vous propose d'acheter des graines de tournesol. La vente débutera le 15 septembre sur le site web de la LPO Anjou. Les graines de tournesol sont produites en Maine-et-Loire et sont très utiles au nourrissage des oiseaux l'hiver !

<https://lpo-anjou.org/tournesol>



AGENDA

Sorties

ANGERS

Sortie les 1^{ers} dimanches du mois.

> Rendez-vous à 9h parking place des Justices à Angers.

CHALONNES

Sortie chaque dimanche de 9 h à 12 h.

> Rendez-vous parking du parc de la Deniserie (covoiturage).

Renseignements :

Denis Farges - 06 08 57 85 08

Claude Bretaudeau :

chalclaudedbm@gmail.com

CHOLET

Si vous souhaitez rejoindre le groupe, contactez :

Jean-Michel Logeais : logeaisjm@gmail.com

ou Jean-Michel Tricoire : Jean.Tricoire@wanadoo.fr

Les réunions ont lieu au :

> Centre Social du Planty (salle 8)

55 rue du Planty, carrefour rue du Planty /

rue Laennec (en face du centre des impôts).

SAUMUR

Réunion tous les 1^{ers} jeudis de chaque mois.

> À 20h, au local place des Récollets - Jardin des Plantes.

Tél. : 02 41 67 18 18

SEGRÉ

Sorties tous les 1^{ers} dimanches matin du mois.

> Rendez-vous à 9h parvis de la Mairie de Segré-en-Anjou Bleu (place Aristide-Briand).

Contact : groupeposegre@gmail.com



Scannez ce QRcode pour avoir accès aux archives du *LPO Infos Anjou*.

LPO Infos ANJOU - Bulletin édité par la Ligue pour la Protection des Oiseaux - Anjou.
35 rue de la Barre - 49000 ANGERS / Tél. 02 41 44 44 22 - Courriel : anjou.accueil@lpo.fr
Site web : www.lpo-anjou.org - Directrice de la publication : Reine Dupas

Coordination : Philippa Benoît-Lecrét et Mélanie Defforge - Mise en page : Frédérique Groleau.
Imprimé sur papier 100 % recyclé par l'imprimerie La Contemporaine à Sainte-Luce-sur-Loire.

Dépôt légal : 3^e trimestre 2026 © LPO Anjou 2024. ISSN : 2271-5061 (en ligne) - 2271-0140 (imprimé).

Reproduction des textes et des illustrations, même partielle et quel que soit le procédé utilisé, soumise à autorisation.

Agir pour
la biodiversité

